

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

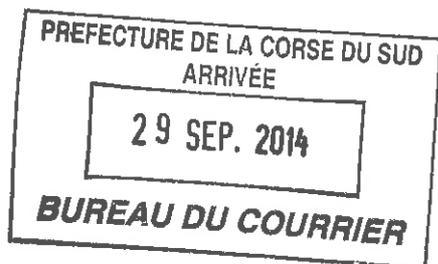
N° : 14/39

Convocation le : 12 septembre 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 24 septembre 2014

Publication : 24 septembre 2014



Le Maire Adjoint



Mairie Pierre BARTOLI

**Objet : avenant au marché de travaux de restructuration du port Jean-Baptiste TOMI de Porto-Pollo**

L'an deux mil quatorze, le vingt septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

**Présents** : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

**Absents** : Olivier BURESI

**Pouvoir donné par** : Marie-Pierre BARTOLI à Antoine GIORGI

**Secrétaire de séance** : Coralie MANCINI

Les travaux d'aménagement et de restructuration du port ont fait l'objet d'un marché attribué au groupement NATALI, pour un montant de 2 541 146.62 €.

La réalisation de la première phase a fait apparaître la nécessité de compléter ce marché par un avenant concernant :

- Le prolongement du quai amortisseur sur toute la longueur du quai existant et ce afin de réduire l'agitation dans le port jugée trop importante à la suite des travaux engagés,
- L'aménagement, en lieux et place du parking prévu au marché initial, de la voie d'accès aux infrastructures portuaires afin d'améliorer la circulation et de sécuriser la circulation piétonne,
- L'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales,
- La surélévation du quai ouest permettant le maintien d'une asymétrie identique sur les deux quais.

Le montant de cet avenant entraîne une augmentation du montant initial de 130 080,09 €HT soit 5.1% du marché initial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à ce marché.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.